

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs F.REDOUTEY, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, P.POINT
Mesdames, C.CHEVALIER. et S.GOYON

ABSENTS : Mme A.BLANC (pouvoir S.GOYON), Mrs G.GALEA (pouvoir P.GOURLAND), J-Charles LALANNE (pouvoir J.GAYET) et T.THEVENARD (pouvoir R.ROUGEOT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M P.GOURLAND, Adjoint au maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DES PV du 03/05/2023

M F.ROUGEOT est contre : sa raison est que l'aire de collecte du creux de la reine est un site d'entreposage. Il avait demandé d'où venaient les matériaux entreposés, il lui avait été répondu qu'ils venaient de Gamm vert ou d'une entreprise de TP, suite à la démolition de l'ancien HLM Macon habitat.

Il avait précisé que c'était en zone agricole et donc dans le PLU, cela est interdit, dans le compte rendu, il n'est pas indiqué que ce sont des déchets inertes du bâtiment, que c'est une zone agricole, viticole, c'est très strict. Il n'est pas cité non plus que M F.ROUGEOT avait cité 2000 m2 de stockage et que tous ces matériaux ont été mis à la place d'arbres coupés.

Il a envoyé un email où il demandait la remise en état de ces 2000 m2, à ce jour qu'en est-il des arbres coupés ?

Qui les a exploités ? Il n'y a aucune autorisation de la commune pour la coupe de ces arbres, il demande officiellement (déjà fait par mail), comme il s'agit de la police du maire, la remise en état de ces 2000 m2.

Lecture du compte rendu de la réunion du 29/10/2023 pour la future aire de collecte (*à mettre dans PV*).

Pour M F.ROUGEOT il s'agit d'un problème environnemental. Il a alerté la DREAL il n'a pas été plus loin pour l'instant. Il a pris des informations.

M P.GOURLAND demande en quoi nous n'avons pas respecté les choses. Il n'y a pas eu d'abattage, il y a eu simplement un étalement de ce qui était en tas, ce qui venait du broyage et du triage de l'ancien HLM et tout ce qui venait des travaux du Gamm vert. Aucun arbre n'a été coupé, preuves avec des photos quand le site a été nettoyé.

M P.GOURLAND parle que M F.ROUGEOT a parlé d'une barrière abimée mais celle-ci l'est depuis longtemps.

M F.ROUGEOT indique que sur place, il y a des morceaux de béton de Macon Habitat ce ne sont pas des pierres.

Il indique que l'aire de collecte n'est pas respectée.

Il indique que cette zone n'a pas été préservée. Selon son travail d' élu, qui est responsable ? Qui a payé ? Pas payé ?

Si c'est gratuit ou pas gratuit ? Son travail, c'est de demander la remise en état, c'est du ressort de la police du maire.

Il indique que si le conseil municipal ne souhaite rien dire et veut se taire, pour sa part, il indique qu'il fait son travail d' élu.

Le PV est approuvé par 9 voix pour et 2 voix contre.

2) DM 02 TRANSFERT CREDIT ISOLATION COMBLES MAIRIE

Délibération 2023/032

M F.REDOUTEY explique que le dispositif isolation 1 euro n'est pas applicable aux collectivités, les travaux d'isolation des combles ne sont donc pas gratuits pour la commune de Lugny, il faut donc basculer 5000 € pris sur le budget « achat petit matériel » et les basculer sur le budget « travaux bâtiments publics » Cela est transparent pour le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) SURPROFONDEUR CARRIERE LUGNY

Délibération 2023/033

M P.GOURLAND lit la lettre de Grosne Terrassement (*à mettre en PJ au PV*) sur lequel est demandé un approfondissement de 5 m coté Lugny. Il ne s'agit pas d'extension de surface pour le moment c'est une demande d'autorisation de creuser plus profond.

Une délibération doit être faite remarque de M F.ROUGEOT selon l'ordre du jour « carrière de Lugny /approfondissement » on ne s'est pas à quoi on s'attend et on ne sait pas se porte la réflexion avant le CM.

Il avait demandé la délibération 2019/028 souhait que la carrière reste artisanale et éventuellement la déplacer au nord dans les parcelles attenantes : accord de principe en 2019.

M F.ROUGEOT a lu le CR mais n'a pas vu la délibération. M F.ROUGEOT indique que cette délibération avait un gros problème, M P.GOURLAND demande qui lui a dit qu'elle avait un gros problème. Réponse de M F.ROUGEOT : des gens qui font attention à l'environnement.

M P.GOURLAND indique que la délibération était et reste accrochée à un autre document transmis par mail avant le conseil municipal.

Il propose de la transmettre et la photocopier. M F.ROUGEOT accepte. La lecture est faite par M P.GOURLAND en attendant d'avoir les copies faites par la secrétaire de mairie.

M F.ROUGEOT indique que dans le compte-rendu de 2019, la demande de remise en état à l'identique a été faite par le conseil municipal de l'époque, suite à une délibération. M F.ROUGEOT parle de 110ha indiqués dans la délibération lue par M P.GOURLAND. M F.ROUGEOT demande ce que sont ces 110 HA, il n'en a jamais entendu parler c'est immense.

M P.GOURLAND rebondit et est d'accord sur le chiffre qui est énorme mais ne peut pas indiquer à quoi cela correspond. Il est question d'une remise en état pour les promeneurs, pour les scolaires. Si on creuse plus bas, il y aura un trou.

Quid de ce qu'on y trouvera. Toutes ces données demandent une grosse réflexion, une étude pour réfléchir à tête reposée et voter correctement.

M F.ROUGEOT veut une réponse sur les 110HA.

M P.GOURLAND indique que tous les documents sont en mairie et que M F.ROUGEOT peut venir les récupérer et non attendre qu'ils lui soient transmis.

Il indique que les 110ha c'est énorme et que cela n'a pas été décidé au précédent mandat. Relecture de la délibération par M F.ROUGEOT qui indique qu'elle doit être erronée.

Demande de report de cette délibération pour avoir plus de précision.

M P.GOURLAND indique que M F.ROUGEOT peut demander les précisions quand même mais M F.ROUGEOT indique qu'on ne lui donne pas les informations.

M P.GOURLAND indique que Grosne Terrassement, dans la convention, sont dans l'obligation de remettre en état quand la carrière sera fermée.

M F.ROUGEOT parle de l'arrêté de 2005 et de 2015 de M Le Préfet de Saône et Loire « carrière de Lugny et burg » ce qu'il comprend c'est que cet arrêté devient caduque mais pas de certitude confirmée par M P.GOURLAND.

Il se demande si dans quelques années dans les 5 mètres creusés si des déchets inertes ne seront pas enfouis comme c'est la mode en ce moment.

Si une situation telle se passe, le conseil municipal devrait délibérer rappelle M P.GOURLAND et rappelle de l'obligation de remettre en état tel qu'avant. Pas de soucis avec Grosne Terrassement pour le moment.

Quid des 110 Ha à vérifier. M F.ROUGEOT indique que nous ne connaissons pas non plus la remise en état cela n'est pas d'actualité répond M P.GOURLAND remise en état indique dans arrêté de 2005 et les conventions.

Tellement d'incertitude que M F.ROUGEOT demande le report de cette délibération. Et l'arrêté de 2015 que va-t-il advenir ? Remise en état ? Question du bail, droit de forage ?

M P.GOURLAND rappelle que la délibération de ce jour porte sur l'approfondissement et non sur le devenir de la carrière et de l'arrêté de 2005

Question sur le forage et l'exploitation de M F.ROUGEOT, remarque de Mme C.CHEVALIER, à savoir l'exploitation va-t-elle baisser son rendement. M F.ROUGEOT indique que du coup moins de frais de la carrière mais impact financier qui selon lui on n'en parle pas.

Il fait un parallèle avec la pharmacie qu'on déplace et de la boulangerie pour lesquels on fait appel aux Domaines et que pour la carrière on ne fait rien.

M P.GOURLAND propose que lors d'un prochain conseil une question diverse concerne le devenir de la carrière, cout financier. La délibération du jour porte sur l'approfondissement

M P.GOURLAND demande aux conseillers présents ce qu'ils en pensent suite à la remarque de M F.ROUGEOT que cela ne semble concerner personne en parlant des autres élus. M F.ROUGEOT indique que cela a dû être vu à l'avance.

Mme S.GOYON s'énerve et dit à François qu'il dépasse les bornes. Elle fait remarquer à M F.ROUGEOT qu'il pense tout le temps que tout le monde est contre lui, alors que les conseillers ont été élus comme lui pour le bien de la commune. Mme S.GOYON fait remarquer à M F.ROUGEOT que les autres élus font également leur travail

M P.GOURLAND propose de reporter la délibération ou de la voter.

Mme S.GOYON dit qu'elle s'abstient que c'est impossible de délibérer dans ces conditions. M P.POINT est d'accord également M P.GOURLAND demande qui est d'accord pour le report de la délibération ?

A l'unanimité le report est voté M F.ROUGEOT remercie l'assemblée. Mmes C.CHEVALIER et S.GOYON lui font remarquer que cela n'est pas pour lui mais dans l'intérêt de la commune.

Après des remarques extrêmement virulentes entre Mme S.GOYON et M F.ROUGEOT, M F.ROUGEOT indique que s'il interroge souvent l'équipe municipale, c'est pour l'avenir de la commune, Mme S.GOYON répond que c'est ce que font les autres conseillers également. Mme S.GOYON rappelle à M F.ROUGEOT que dans le mail envoyé aux autres élus, il indiquait qu'il faisait son travail d'élu, ce qui laisserait supposer que le reste de l'équipe municipale ne le faisait pas, ceci est inacceptable souligne Mme S.GOYON.

M F.ROUGEOT remercie à nouveau le conseil

Le débat est clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter ladite délibération.

4) FERMETURE OUVERTURE POSTE ADJT ADM 28H

Délibération n°2023/034

Il s'agit de la fermeture du poste contractuel d'adjoint administratif de 28h hebdomadaire à compter du 30/06/23, pour ensuite le rouvrir en poste statutaire d'adjoint administratif territorial de 28h hebdomadaire et ce, à compter du 01/07/23. Ceci permettra de titulariser l'agent actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5) FERMETURE OUVERTURE POSTE AGENT PATRIMOINE 14H

Délibération n°2023/035

Il s'agit de la fermeture du poste contractuel d'agent du patrimoine de 14h hebdomadaire à compter du 31/07/23, pour ensuite le rouvrir en poste statutaire d'agent du patrimoine territorial de 19h hebdomadaire et ce, à compter du 01/09/23. 4 heures en sus sont demandées afin de compléter le temps de travail consacré à l'évènementiel. Ceci permettra de titulariser l'agent actuellement en poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6) RODP 2023 ENEDIS

Délibération n°2023/036

M P.GOURLAND précise que chaque année, la commune reverse une somme pour l'occupation du domaine public, qui lui est remboursée par l'opérateur, ceci est une opération blanche pour la commune mais obligatoire.

M P.GOURLAND propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (**ENEDIS**), pour l'année 2023 à **234,00€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) RODP 2023 TELECOM

Délibération n°2023/037

M P.GOURLAND propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication (FTM), pour l'année 2023 à **1 120,59 €**.

Par conséquent, la Commune versera au titre de sa contribution 2023 au fonds de mutualisation Télécom, géré par le SYDESL la somme de **1 120,59 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) RODP 2023 GRDF

Délibération n°2023/038

M P.GOURLAND propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz, électricité et télécommunication pour l'année 2023 à **572,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES APPARTEMENT AU DESSUS MAIRIE

M F.REDOUTEY indique que le locataire étant parti, il convient d'effectuer pour le remettre en location de nombreux travaux : peintures, les sols avaient beaucoup travaillés avec la rénovation de la mairie dessous et les murs extérieurs ne sont pas isolés.

Ce qui a été décidé c'est de ne pas faire les travaux de la gendarmerie cette année, à savoir (rénovation bardages bois, environ pour 18 000 €-repoussé au printemps 2024). Cette somme servira pour la rénovation intégrale de l'appartement, à savoir : isolation des murs qui donnent sur l'extérieur, ce qui permet de cacher les gaines électriques, placos/peinture complète et rénovation des sols abimés. Quand le point a été fait lors du devis, l'évier était à changer car fendu, dans la salle de bain : le bidet et la baignoire sont retirés pour être remplacés par une baignoire. L'appartement sera entièrement refait et pourra être loué.

Les travaux sont en cours.

M F.ROUGEOT demande depuis combien de temps l'appartement était occupé par l'ancien locataire. M F.REDOUTEY lui répond au moins plus de 10 ans. Il précise que plus l'état des lieux des travaux avançait, plus il y avait des réparations à faire, d'où la décision de refaire l'appartement à neuf. Le diagnostic énergétique sera positif et le loyer pourra être augmenté, à délibérer lors d'un prochain conseil.

M F.ROUGEOT demande si au budget ça change quelque chose, M F.REDOUTEY répond que cela coûte un peu plus cher mais qu'il y avait un peu de marge en cas de dépassement lors du vote du budget, donc pas d'impact sur le budget.

La location pourra se faire plus rapidement.

LUGNY PATRIMOINE

M P.GOURLAND fait un point sur les nouvelles plaques qui seront installées sur les monuments et sites de Lugny, cela en fera 31 au total. Les anciennes sont enlevées et les nouvelles en cours d'installation. Le projet est porté par M F.LAFARGE. Ces plaques sont numérotées et forment un circuit de visite dans Lugny. Aucune boucle qui se croise. Ceci sera intégré dans la plaquette touristique de Lugny avec un plan et les plaques.

Lugny Patrimoine se charge de voir cela avec la société Commun Presse, un devis sera fait, projet pour 2024, environ 5000 tirages.

Eglise projet de mettre une plaque informative à différents endroits.

POINT sur POLE COMMERCIAL

Aucune réponse reçue à ce jour de nos 2 commerçants, Mrs HENNEQUIN et NAUDOU suite à notre proposition faite le 16/05/2023.

Une demande d'estimation des biens par les Domaines a été faite sur « démarches simplifiées » site du gouvernement.

Les demandes ont été déposées. Comme nous sommes une commune de - 2000 habitants, les domaines ne sont pas dans l'obligation de se charger de notre dossier. Notre demande doit être en cours d'étude pour savoir si les domaines se chargent ou non de notre dossier.

Pas de nouvelles à ce jour. La demande a été faite par rapport au contrôle de légalité car vendre un bien communal ne se vend pas comme un bien classique. Il existe un seuil et un plafond à ne pas dépasser.

M P.GOURLAND a appelé une personne du contrôle de la légalité à la préfecture ce jour, qui lui a répondu que suite à la proposition faite par la municipalité aux commerçants, il n'existait pas de risque d'opposabilité.

Un rappel est fait : Le conseil municipal est souverain de la décision.

En attente des réponses des commerçants, M F.ROUGEOT remarque que cela traîne en longueur qu'il n'appellerait pas ca un pôle commercial car plus que 2 commerçants, la suite au prochain épisode.

- FETE du 14 JUILLET 2023

Cette année Fissy reçoit. M P.POINT et Mme S.GOYON indiquent que l'organisation est en cours, reste à voir avec le Tout Fissy.

- POINT sur les COMMISSIONS

- VOIRIE :

Du goudronnage et peinture sur route étaient prévus mais arrêt en raison de la floraison des vignes. L'entreprise a été avertie, M J.GAYET les a appelés afin de reporter après les vendanges. Ce n'était pas le bon moment.

La citerne à St Pierre est opérationnelle depuis ce matin. Il reste l'aménagement autour et au-dessus de la cuve, déplacement d'une rehausse que M J.GAYET fera avec son tractopelle. Des roches seront installées pour que personne ne roule dessus et du gravier sera étalé à l'emplacement de l'ancienne citerne.

Cette nuit du 20/21 juin 1er arrosage avec l'eau de la citerne.

M F.ROUGEOT demande si les plans sont archivés en mairie, M F.REDOUTEY précise que des dessins ont été faits pour l'emplacement. Il fait une remarque sur les anciens plans retrouvés faits au stylos qui ont été fort utiles lors des travaux .

- BATIMENTS :

Chantier terminé pour les fenêtres de la location route du Tarillot.

Drain à mettre côté puit pour ne pas avoir de remontée et moisissures dans la maison.

Ballon d'eau chaude à changer chez le locataire rue de l'abreuvoir, ce sera un ballon d'eau chaude instantanée économique car l'ancien à 25 ans et n'a pas résisté aux travaux.

Eglise : démontage du radiant électrique sur le mur du fond, déplacement de 3 gaines électriques pour que le mur du fond soit enlevé partiellement jusqu'à hauteur de la porte. Au niveau des plafonds :les vitraux seront apparents .

M F.ROUGEOT demande s'il y a des fissures sur la voute au-dessus : M F.REDOUTEY répond rien à ce jour vu par le maçon.

- FLEURISSEMENT :

Remarque de Mme C.CHEVALIER à propos des haies qui auraient dû être arrosées un peu plus tôt. Un rosier qui avait été sauvé n'a pas survécu il sera enlevé et remplacé par un autre à l'automne. Absence d'un cantonnier dès son retour le nécessaire sera fait.

- FORET :

M P.GOURLAND devait voir Mme Remy ONF, pour proposer d'autres parcelles pour affouages pour l'année prochaine.

- SCOLAIRE :

Conseil le 23 juin à 18h00. Une convocation est demandée par Mme C.CHEVALIER et M P.GOURLAND.

Changement à l'école pour l'année prochaine Mme COLSON part pour une autre école.

Une nouvelle directrice prendra ses fonctions en septembre 2023. 8 élèves de CM2 partent pour le collège, 2 élèves déménagent ; 14 nouveaux élèves, donc +4 élèves à la rentrée 2023/2024.

Les effectifs sont bas mais cela est cyclique tous les 15 /20 ans.

- AMÉNAGEMENT COIN NOUNOU :

Les travaux rue de la folie devraient commencer vers le 1er juillet : décapage du sol sur 30 cm / Altrad va installer la fourmi : du gravier rond va être étendu pour ne pas blesser les enfants et une clôture avec portillon tout autour. Travaux pendant 15 j environ

L'entreprise qui installe la clôture en installera une également derrière le garage de la poste située derrière la haie pour éviter le passage la traversée du garage par des piétons. Ceci pour la sécurité de tous.

- INFOS URBANISME

Un permis d'aménagement déposé pour un lotissement en face de la gare routière en cours d'instruction au Grand Chalon.

Lotissement de 8 maisons et un bâtiment pour des appartements en locatif, à l'entrée de Lugny qui sera un bien pour l'effectif scolaire et pour la vie à Lugny.

M F.ROUGEOT demande si la communauté de communes a été prévenue pour le PLUI ? M P.GOURLAND n'a pas de réponse.

Pour le PLUI, M P.GOURLAND indique qu'il a eu une réunion au sujet de la synthèse de la commission d'enquête

publique. Il en ressort que le cabinet Urbican viendra dans chaque commune pour lesquelles des observations ou des remarques ont été faites par les administrés et non pas, par les communes.

M P.GOURLAND indique qu'il espère que ce sera à ce moment que les communes pourront être entendues pour les remarques.

Sur les 24 communes 5 n'ont pas faits de remarques donc 19 qui seront visités

Mi-novembre 2023 est prévu une mouture du nouveau PLUI et fin décembre 2023 adoption définitif du nouveau PLUI sauf si tout est remis en cause cela serait décalé à dans 2 ans.

- REGLEMENT INTERIEUR

Lecture de la modification du règlement intérieur de la garderie, la modification porte sur l'ouverture à 7h et non plus à 7h30, suite à des demandes de parents.

Plus de questions diverses à l'ordre du jour

M F.ROUGEOT fait une remarque sur la liste des personnes pour le Lugny infos, il précise qu'il manque des noms mais que personne n'a démissionné.

M P.GOURLAND indique qu'il l'a zappé, il s'en excuse il enverra le mail à tous.

Mme S.GOYON indique que lors du dernier Lugny infos, nous n'avions aucune information sur la course de tracteur à pédales.

Une vigilance sera apportée par tous pour que les informations soient bien données et transmises sur le Lugny infos chaque mois.

Fin de la séance 21h30.

Prochain CM sera le 19 juillet 2023.

**L'Adjoint au Maire,
P.GOURLAND**

